

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Présent :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. LEULLIETTE Bernard, M. DUCLAYE Éric,
M. DESRUENNE Xavier, Mme HUART Valérie, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. COLLINET Nicolas,

Excusés :

Mme MARTEL Christelle (pouvoir donné à M. DUCLAYE Éric)
Mme PAMART Véronique, M. LOTTEAU Daniel, Mme MOHAMED Pamela

Absents :

Mme BLARY Cindy, M. OLLIVIER Sébastien, M. BUISSÉ Thierry

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, YZANIC Olivier ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Mme BERTON Hélène-Catherine est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte-rendu ;

Les votes sont répartis de la façon suivante :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ensemble du conseil approuve le compte-rendu du précédent Conseil qui a eu lieu le 16 juillet 2024.

2. Décision modificative Budget Primitif 2024 ;

M. LEULLIETTE relate que le suréquilibre d'une section est possible pour la section d'investissement dans la limite de la reprise de l'excédent d'investissement reporté (R001) et/ou l'amortissement des immobilisations (R28). La différence est de 284.182,74 € alors que le résultat de clôture est de 260.835,17€. La mairie est en sur équilibre de 23.347,57€ non autorisé.

Ce dernier propose la répartition de 25 000€ en section dépense d'investissement de la façon suivante :

2131 - Bâtiments publics	5 000
2135 - Installations générales, agencements, aménagements	10 000
2152 - Installations de voirie	5 000
2156 - Matériel et outillage d'incendie de défense	5 000
Total	25 000

La décision est actée par le vote suivant

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Admission en non-valeurs ;

M. LEULLIETTE explique que le Trésor Public a envoyé une liste d'admission en non-valeurs de 654€90. Il s'agit d'une famille n'ayant pas réglé ses factures de cantine et garderie au cours de l'année 2021 et 2022. Malgré les nombreux recours du Trésor Public, toutes les poursuites sont restées vaines et un procès-verbal de carence a été établi par l'huissier des Finances publiques.

Les membres du conseil s'interloquent quant à la procédure à suivre dans ce type de situation et demandent si la mairie n'a pas de procédure de recouvrement, M. LEULLIETTE ajoute que les frais seraient à la charge de

la mairie et que le TP a déjà fait toutes les recherches nécessaires. La solution est d'annuler l'intégralité de cette facturation.

Le vote fait suite à la discussion et se répartit de la façon suivante :

POUR : 1

CONTRE : 5

ABSTENTION : 3

4. Transformation d'une demande de subvention Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) en Amendes de Police (AMP) ;

M. Le Maire fait lecture du mail envoyé par le Directeur d'arrondissement routier d'Avesnes-sur-Helpe : Dans le cadre de l'instruction des dossiers de l'appel à projets des dispositifs d'aides du Département pour les projets de communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) il a été décidé, afin de pouvoir contenter et donner satisfaction au maximum de demandes de subvention, de basculer certains projets demandés au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) sur la répartition du produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière (AMP).

Cette demande concerne l'installation de feux vert-récompense Rue Henri-André Berthe et Rue René Cenez. Suite à une interrogation de Mme GRAVELINE, M. le Maire explique que les dispositifs sont les mêmes en ce qui concerne le taux et le montant.

Différentes interrogations quant à l'installation et au respect des règles de sécurité sur le village sont évoquées, l'ensemble du conseil émet un avis favorable :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Vote des délégations aux élus ;

M le Maire rappelle M. COLLINET est nouveau au sein du conseil municipal et que M. DUCLAYE a été nommé Adjoint. Ce dernier précise que M. COLLINET ne souhaite pas de délégation.

Jusqu'à ce jour M. DUCLAYE avait comme délégation jeunesse et sports, M le Maire souhaite ajouter les délégations aménagement services technique et gestion du personnel technique.

Les autres membres du Conseil Municipal conserve leur délégation.

Le conseil valide la proposition de M le Maire.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

6. Vote des indemnités aux élus ;

M le Maire explique que l'enveloppe total octroyée à l'indemnité des élus n'est pas utilisée et indique que M. DUCLAYE sera augmenté de 236€42 brut soit 411€05 brut.

Il propose également des changements dans les indemnités des adjoints, l'indice de fonction actuellement à 10% serait augmenté à 11,25% soit 205€52 brut pour les quatre adjoints. M Le Maire souhaite que son indice de fonction passe de 30 à 35,80% soit 203€47 brut en plus.

POUR : 5

CONTRE : 1

ABSTENTION : 3

La majorité absolue étant atteinte, les indemnités de fonction seront effectives à compter du 01 octobre 2024.

M le Maire ajoute qu'il souhaite, revaloriser par un système de mission. Mme BERTON concernant son investissement dans le dossier du projet de rénovation de l'église. Le sujet est à l'étude.

7. Délibération déclarant le chalet situé 8 rue de la Fontaine, en état d'abandon manifeste ;

M le Maire retrace l'avancement du projet pour la mise en état d'abandon manifeste pour le chalet situé au 8 rue de la Fontaine à Villers-Pol. Le procès-verbal définitif a été clôturé le 31 juillet 2024. Il y a, à présent, lieu de saisir le Conseil Municipal afin de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et de poursuivre l'expropriation au profit de la commune pour une destination déterminée. A ce titre, M le Maire constitue un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique et détermine une période de mise à disposition du public d'une durée minimale d'un mois, ce dossier sera envoyé à la sous-préfecture.

La parcelle C 1887 situé au 8 rue de la Fontaine a été estimé au prix de 15 000€, après acquisition du terrain par la commune, ce dernier sera vendu comme réserve foncière à des fins d'habitats.

M le maire propose une mise à disposition du dossier au public pendant 1 mois à compter du mardi 08 octobre 2024 au mardi 12 novembre 2024 aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Présentation du projet de plan de circulation du cœur de village ;

M. DUCLAYE présente la proposition de projet de mise en sens unique de :

- la rue Basse : de la boulangerie jusque-là rue Georges Ozaneaux
- la rue du Moulin : de la rue basse jusqu'au croisement avec la rue de la Fontaine (impossibilité de se croiser, danger lorsqu'on tourne à droite dans la rue du Moulin)
- la rue de la Fontaine à partir de la rue du Moulin jusqu'au croisement avec le Rue du Marais Baudry

En effet il est difficile de se croiser et la vitesse est excessive, d'autant plus que la visibilité est réduite sur les rues mentionnées.

Les membres du conseil précisent que la vitesse sera augmentée vu la suppression du double sens (plus de risque de face à face), que le trafic va être déplacé vers d'autres rues.

La mise en sens unique de la rue basse s'accompagnera de matérialisation de place de parking en quinconce sur la chaussée afin de diminuer la vitesse.

L'ensemble du conseil municipal se met d'accord pour effectuer une communication et une enquête dans le village afin de connaître l'avis des habitants.

9. Questions diverses ;

➤ **Semaine bleue** : M le Maire évoque le thé dansant qui aura lieu le jeudi 10 octobre, afin de connaître les volontaires en précisant que Mme MARTEL donnera les informations pour l'organisation de celui-ci.

➤ **Les Vergers du Ruquet** : M le Maire rappelle l'échec de la procédure amiable pour la communalisation. Le dossier est en cours de traitement en collaboration avec Maître PANTOU afin de pouvoir avancer sur le sujet. Les informations seront communiquées au fur et à mesure.

➤ **Travaux de l'église** : Mme BERTON explique qu'un appel d'offre a été fait pour trouver un architecte qui voudra bien évaluer les travaux de rénovations de l'église en fonction de l'état d'urgence. Trois candidats ont répondu, les dossiers sont en cours de dépouillement. Chaque document est épluché afin de déterminer quel architecte travaillera avec la commune.

➤ **Circulation** :

Mme GRAVELINE spécifie que le marquage du céder le passage Rue Roger Denis est encore très prononcé, M. DUCLAYE ajoute qu'un brûleur a été commandé pour estomper au maximum les traces et qu'un panneau a déjà été mis en place Rue Georges Ozaneaux concernant la priorité à droite.

Fin de séance à 21h.

Fait à Villers-Pol le 07 octobre 2024

M. le Marie,
Olivier YZANIC

